



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article310>

# La Question de l'esclavage en Mauritanie (Partie I)

- Z - Archives - Interviews, études et contributions -



Date de mise en ligne : mercredi 18 juillet 2007

Date de parution : 31 mars 2002

---

Union des Forces de Progrès

---

### I. COMPLEXITE 1. Un Tabou... brisé 2. Terminologie consacrée et réalités historiques...

*Au moment où, en France et dans de nombreux pays d'Afrique et des Caraïbes francophones, est commémoré, avec plus ou moins de ferveur, le 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage et où, sans conteste, existe un consensus juridique et politique universel pour déclarer ce régime social, et les pratiques qui lui sont associées, crime contre l'humanité, il peut paraître cruel, ou pour le moins surprenant, de s'interroger sur son existence "publique" dans quelle que région du monde que ce soit, en cette veille de troisième millénaire. Pourtant, jamais la référence à l'"esclavage" n'a été aussi courante et ce système aussi vilipendé qu'au cours de ces toutes récentes années, au point parfois de donner l'impression d'une sorte de recrudescence des pratiques qui lui sont associées, voire d'une régénérescence de son régime, en raison sans doute de la très forte dégradation des conditions de travail observable dans de nombreux secteurs d'activités "informelles", aussi bien dans les pays "en développement" que dans certains pays post-industrialisés frappés de plein fouet par de nouvelles précarités liées à de nouvelles relations de travail, à la peur du chômage, à la généralisation de la "flexibilité" du travail, au développement du travail clandestin, etc. Mais le plus inquiétant vient de ce que, dans certains pays, l'interrogation ne renvoie pas seulement, par assimilation ou par comparaison, aux dures conditions de travail de catégories entières de la population, soumises à une surexploitation de type moyenâgeux, généralement discriminatoire (travail des femmes, des enfants ou des handicapés par exemple), mais au régime social antique lui même tel que précisément il est déclaré incompatible avec les exigences de la conscience juridique universelle. En Afrique, ce régime social existerait et, en tout cas, il est mis à l'index dans un certain nombre de pays, surtout ceux situés dans l'aire de contact direct entre les anciennes civilisations nomades arabo-berbères et les sociétés agricoles négro africaines, dans l'axe traversant le continent d'ouest en est, des côtes atlantiques de la Mauritanie au rivage du Nil soudanais. Mais est-ce bien d'esclavage qu'il s'agit ? Faut-il s'en tenir simplement à la terminologie consacrée, y compris dans la sphère culturelle principalement concernée, ou au contraire s'attacher d'abord à prendre la mesure des évolutions réelles observées pour mieux appréhender un phénomène au si long cours historique et d'une si forte prégnance idéologique et politique, par-delà sa nature socio-économique fondamentalement polymorphe ? Le cas de la Mauritanie, sur lequel vont porter ces quelques réflexions, est à cet égard significatif d'un télescopage permanent entre passé et présent, langage et réalités, conservatisme social et évolution des données sociales fondamentales, catégories sociales et communautés ethniques... qui devrait interdire toute simplification abusive et inciter à davantage de prudence, voire de modestie, dans un domaine où est d'abord en cause l'homme dans sa dignité, sa faculté d'adaptation et ses droits au progrès. Pour aider à la compréhension d'une réalité sociale entrée en force dans la scène politique<sup>1</sup>, j'appuierai ces quelques considérations sur les travaux les plus récents, et surtout les mieux étayés en données "de terrain", de Bâ Boubakar Moussa et Mohamed Maouloud<sup>2</sup>. Pour ce faire, il conviendra d'abord de rappeler toute la complexité du phénomène dans le cadre d'une Mauritanie en pleine mutation et dont le brassage de ses composantes ethniques et sociales interdit toute simplification, avant de voir sous quel rapport se présente son "actualité" la plus récente, loin de l'évidence tranquille de la terminologie consacrée.*

---

### I. COMPLEXITE

Désormais médiatisée à souhait, aussi bien sur la scène politique nationale qu'internationale, la question de l'esclavage en Mauritanie est l'objet de nombreux débats et controverses aux enjeux considérablement importants pour la stabilité, la démocratie et le développement du pays, après être restée longtemps un tabou en raison de ses implications politiques, économiques et sociales et des risques potentiels qu'elle recelait pour l'unité du pays et sa cohésion sociale, du moins pour les gouvernants mauritaniens successifs depuis l'indépendance du pays en 1960. Le tabou est aujourd'hui brisé, même si un flou artistique épais continue à entourer la définition d'un phénomène

pour le moins ambiguë, difficilement saisissable à l'analyse et à très forte dose passionnelle.

**1. Un Tabou ... brisé** Officiellement, l'esclavage n'existe plus en Mauritanie depuis l'époque coloniale puisque, comme dans le reste de l'empire français, ce système a été aboli dans les conditions que l'on sait<sup>3</sup>. Si même il demeurait quelque ambiguïté quant au sort de "l'esclavage domestique", en raison de l'attitude complaisante des autorités françaises vis-à-vis d'une chefferie traditionnelle évidemment non abolitionniste, le doute ne pouvait cependant être permis à partir de l'accession du pays à la souveraineté internationale, et l'adoption de la première constitution du pays dont les dispositions fondamentales, de type libéral, consacraient les principales libertés modernes et affirmaient le principe d'égalité des citoyens, rendant à nouveau caduc, au plan du droit étatique, le système social traditionnel. De fait, pendant les deux premières décennies d'indépendance correspondant au pouvoir de l'ancien président de la République, M. Mokhtar Ould Daddah, la question de l'esclavage sera presque totalement occultée des débats publics, le nouveau régime, en pleine oeuvre d'édification des fondements d'Etat a priori improbable<sup>4</sup>, se préoccupant davantage de se faire accepter et d'avoir le soutien des différents segments des classes dominantes traditionnelles avec lesquelles il n'était pas d'ailleurs en odeur de sainteté<sup>5</sup>. Aussi, sauf cas exceptionnel, ce pouvoir fermait-il les yeux sur des pratiques générales d'emprise "esclavagiste", tout en se gardant d'apparaître complice, comme l'imposaient officiellement ses options idéologiques socialisantes. Il est vrai également qu'au début des années soixante-dix, et à la faveur du développement des idées progressistes dans les pays du tiers-monde, une vague de contestation du régime dirigé par un parti unique (le Parti du peuple mauritanien) va créer un climat favorable à une rapide émergence des questions sociales et nationales sur une scène politique investie par un parti politique clandestin d'obédience marxiste-léniniste, le PKM<sup>6</sup>, appuyé sur un mouvement socio-politique se proclamant anti-impérialiste et anti-féodal, le Mouvement national démocratique (MND) récemment dissous<sup>7</sup>. Il faut cependant attendre les grandes perturbations écologiques (grande sécheresse de la fin des années soixante et de la fin des années soixante-dix<sup>8</sup> et les grandes transformations socio-économiques de la première moitié des années soixante-dix<sup>9</sup>, et de la première moitié des années quatre-vingt', pour voir surgir de manière autonome la question de l'esclavage sur la scène publique. C'est qu'en effet tous ces changements vont entraîner un vaste mouvement de remise en cause des équilibres sociaux traditionnels, accéléré par un exode rural massif vidant peu à peu les campagnes, où étaient enracinés ces équilibres, et déversant dans les grands centres urbains des dizaines de milliers de personnes de toutes conditions, mais surtout de condition servile. C'est ainsi que dans les villes comme Nouakchott, Nouadhibou (la capitale économique), Aïoun, Kiffa, Rosso, Kaédi, etc., situées à l'est et au sud du pays, d'immenses bidonvilles vont surgir, peuplés en grand nombre de ces "esclaves" ou anciens "esclaves" venus chercher les moyens de leur autosubsistance. Une véritable révolution tranquille aux conséquences incalculables sur l'avenir du pays s'opère ainsi. En ville, les liens traditionnels se distendent et se dissolvent sans bruit, rendant vaine, ou de toute façon impossible à maintenir, toute forme d'allégeance autre que matérielle. Par ailleurs, l'un des apports du régime de Ould Daddah ayant été un certain attachement à la généralisation de l'enseignement, on va peu à peu assister à une lente mais réelle émergence de cadres d'origine servile, dont nombre d'entre eux vont s'initier à la lutte politique contestataire dans le cadre du MND. Certains de ces cadres Suudaan (Maures noirs) vont créer au début des années quatre-vingt l'organisation politique "El Horr", en subissant d'ailleurs à l'occasion une certaine répression de la part du nouveau régime militaire qui a remplacé le régime civil de M. Ould Daddah en juillet 1978. Sans doute en échos à l'agitation, et pour éviter d'être pris de court sur une question potentiellement dangereuse sur le plan interne et compromettante sur le plan international, le régime militaire qui a par ailleurs en vue une réforme de la tenure foncière à laquelle cette question est très intimement liée<sup>10</sup>, va adopter un texte spécifique (le premier du genre depuis l'époque coloniale) abolissant "définitivement" l'esclavage dans le pays<sup>11</sup>. La question de l'esclavage va peu à peu cesser d'être reléguée au second plan des préoccupations sociales, d'autant plus qu'elle va se télescoper avec une autre question d'importance vitale pour la Mauritanie : la question nationale. Celle-ci met en avant la coexistence et l'égalité entre les quatre ethnies composant le pays et dont l'une des données tient à leur différenciation raciale qui vient particulariser le cas mauritanien par rapport à d'autres exemples africains. Ainsi, alors que Haal Pularen, Sooninke et Wolofs sont exclusivement noirs de peau, l'ethnie arabe, elle, est à double composition raciale : d'une part les Bidhaan qui sont blancs, et d'autre part les Suudaan, comprenant les Hratdnes (esclaves affranchis au regard du droit coutumier) et les Abiids (non affranchis au regard de ce même droit) qui sont noirs mais de culture et de langue arabes. De cette apparente complexité découleront nombre d'incompréhensions, malentendus et manipulations, tant il est aisé ou plus commode de glisser de cette question de l'"esclavage" à la question nationale, voire raciale, et vice versa. Aussi, lorsque, à la faveur du conflit avec le Sénégal<sup>12</sup> va surgir

L'ombre d'un affrontement interethnique largement inspiré par des courants nationalistes arabes extrémistes<sup>13</sup> ayant alors les faveurs du régime militaire mauritanien, il sera relativement facile aux cercles les plus extrémistes du pouvoir de faire jouer la fibre nationaliste arabe dans certaines franges de l'intelligentsia "hartani" (singulier de "hrattines") et de certains des milieux les plus défavorisés des bidonvilles de Naouakchott, invités à participer à la répression et à la spoliation des négro-africains pris pour cible par le chauvinisme d'Etat. Mais, par là même, était ratée la tentative de certains milieux nationalistes extrémistes négro-africains<sup>14</sup> de rallier à leur cause la masse des Hrattines au nom d'une solidarité noire sans véritable consistance. De fait un fossé va se creuser entre les Suudaans, autorisés à occuper les terres de culture du sud de la vallée appartenant à des cultivateurs haï pular'en, et ces derniers dont plusieurs dizaines de milliers avaient été chassés à la faveur des événements de 1989 et vivront dans des camps de réfugiés situés en territoire sénégalais et malien<sup>15</sup>. Il va alors s'ouvrir une période tout à fait inédite dans l'histoire de la Mauritanie où l'on assiste à une montée en puissance de la cause "hrattine", même si cette évolution s'est parfois faite par son côté pourri, lorsqu'elle est inspirée par un discours extrémiste de type identitaire ou lorsqu'elle est utilisée par le pouvoir en se réduisant, par exemple, à des nominations de cadres de cette couche sociale dans la haute fonction publique, à la tête des grandes entreprises publiques ou de certains départements ministériels (développement rural, éducation nationale, justice, commerce, hydraulique. ..), ce qui en soi est loin d'être négligeable puisqu'on rupture complète avec la "prudence" traditionnelle passée. L'une des conséquences les plus importantes de cette évolution a été l'apparition rapide d'une minorité de riches "hrattines" en rupture avec la masse des pauvres des Kebbas (bidonvilles) ou des adwabas (campements), et n'entretenant avec elle que des rapports d'exploitation proche de celui vécu chez les anciens maîtres (domesticité à moindre frais), en même temps que le surgissement d'une véritable classe moyenne maure noire se recrutant désormais dans toutes les fonctions publiques et privées de rang intermédiaire ou moyen supérieur. A cela, il faut évidemment ajouter les métiers du prolétariat traditionnel (manoeuvres, balayeurs, manutentionnaires, chauffeurs...) ou des secteurs informels en plein essor, où l'élément hartani (ou assimilé) règne en quelque sorte en maître (bouchers, vendeurs d'eau, laveurs de voiture, etc.). Au terme de ce rapide survol de la situation apparente des "Hrattines" depuis 1960, il ressort à l'évidence une tendance objective à la rupture avec le statu quo antérieur, tendance très forte qui explique qu'en définitive, de tabou qu'elle était, cette question dite de l'esclavage est désormais du domaine des débats publics<sup>16</sup>. Ce qui est loin de signifier la fin de la confusion conceptuelle dans laquelle elle se trouve maintenue et qui constitue le premier obstacle à sa solution.

**2. Terminologie consacrée et réalités historiques...** Parfois les mots sont les pires ennemis de la réalité. Destinés à aider à la saisir, ils peuvent au contraire en éloigner l'appréhension en la couvrant des oripeaux du malentendu ou du contresens, rendant plus difficile la moindre tentative de réforme et d'évolution de l'ordre des choses. Aussi les mots sont-ils souvent un enjeu considérablement important des relations sociales impliquant pratiques et politiques concurrentes ou convergentes entre les acteurs qu'ils rapprochent ou, au contraire, éloignent ou opposent. Le mot est-il conforme à la réalité qu'il prétend énoncer ? Quelle est la nature exacte de la réalité qu'il décrit ? En Mauritanie, comme dans nombre de pays où est invoqué le phénomène de l'esclavage<sup>17</sup>, se pose la question lancinante de savoir si le terme est approprié pour définir la réalité sous-jacente. Plus précisément, au stade actuel des débats sur la question, il importe avant tout de savoir, comme le notent Bâ Boubakar et Mohamed Maouloud, "si la Mauritanie peut, sur la base de l'analyse des rapports économiques, sociaux, culturels et politiques qui gouvernent les relations entre les personnes qui la peuplent, être considérée comme un pays esclavagiste ? Ou alors s'agit-il d'un pays où l'économie de marché est dominante, malgré la persistance de rapports semi-féodaux, de survivances et de séquelles esclavagistes marquantes ?<sup>18</sup>" Il est bien évident que loin d'être théorique, cette question est d'une portée pratique éminente étant au coeur de la "politique" des uns et des autres, tant des acteurs que des opinions publiques nationales ou étrangères de plus en plus sensibles à ce type de questions. Depuis une décennie, les controverses les plus vives sur la question de l'esclavage portent justement sur cette donnée élémentaire de son existence, suivant une ligne de partage qui veut que "lorsqu'on prétend que l'esclavage persiste en Mauritanie on est vite classé par certains comme instrument de l'Occident visant à avilir le pays et son pouvoir politique. Si, par contre, vous défendez l'opinion selon laquelle on peut tout au plus parler de séquelles et de survivances de l'esclavage, vous êtes dénoncé comme "féo-dalo-conservateur", agent patenté de la politique du pouvoir. 19". Il faut d'ailleurs ajouter que le flou artistique entourant la définition du concept, et donc l'identification du phénomène esclavagiste, déborde les frontières de la Mauritanie et concerne de vastes domaines où régissent des spécialistes en tous genres, largement convertis à l'idéologie simplificatrice de l'"info-compact" des grands médias internationaux pour lesquels "le complexe

fait compliqué" et est, de ce chef, contre-productif. Aussi, à les lire ou les entendre, l'"esclavage" n'est plus un régime historiquement daté, fondé sur des rapports économiques et sociaux définis et fonctionnant suivant des règles juridiques, politiques et morales assorties, un système à prendre comme tel, loin de toute abusive assimilation. Il serait tout au plus un vague, mais commode, concept permettant d'identifier une réalité informe, insaisissable et omniprésente. Aussi chacun semble désormais y aller de son latin et de sa propre définition de circonstance, au risque de faire perdre à l'objet toute véritable signification. Tout dépassement d'un certain seuil de tolérance morale (?) dans l'exploitation de la force de travail d'autrui, avec son consentement ou non, est désormais assimilé à l'"esclavage" ou à certaines de ses "formes modernes", hors de toute analyse de la nature de la société où ces formes ont cours ou ont pris racine. C'est le cas tout particulièrement du travail très peu rémunéré des travailleurs clandestins, des femmes et des enfants embauchés comme artisans, bonnes, garçons de courses, voire mercenaires dans certains pays d'Afrique, d'Asie (pays du Golfe, Pakistan, Inde...) ou d'Europe, perpétuant ainsi l'image abusive de certaines ethnies "naturellement" esclavagistes (cas, particulièrement, de l'image donnée de l'Arabe dans certains milieux occidentaux et africains) ou "naturellement" esclaves (ethnies négro-africaines). Le phénomène de l'esclavage se perd donc dans la fantaisie de la bonne formule qui fait mouche (par le mouvement d'opinion qu'elle crée) mais qui demeure stérile (par la confusion qu'elle provoque et les fausses évidences qu'elle induit). Pour sortir des a priori et des opinions surfaites, et rendre possible la compréhension de la réalité sociale concernée, il faut revenir aux critères généralement acceptés comme définissant le système esclavagiste et les pratiques subséquentes. Faut-il rappeler que ce qui définit ce système n'est pas le degré d'intensité de l'exploitation, ni l'état de dégradation des conditions auxquelles sont soumises ses "victimes", c'est-à-dire ses travailleurs ? Ce n'est pas non plus la forme (douce ou brutale) sous laquelle se camoufle ou s'exprime la relation esclavagiste. C'est la nature même de cette dernière qui, seule, détermine l'essence de "l'exploitation" de type esclavagiste, par opposition à tout autre système économique et social et à toute autre relation d'exploitation ou d'aliénation de l'homme par son semblable. Dans le système esclavagiste, l'esclave ne se distingue pas, et ce par définition, de la force de travail qu'il incarne. Il est cette force de travail et donc, aussi, un instrument de travail dépouillé de toute individualité et de toute humanité. Il n'est pas dans une "relation de travail" avec son maître : il est la possession ou, plutôt, la propriété privée de ce dernier qui, par conséquent, en a la complète maîtrise : usus, fructus et abusus. Sur la base de ce "principe" de l'appropriation de la totalité individuelle de l'esclave par le maître, se forme la totalité du système économique et social esclavagiste. L'esclave n'est pas exploité par son maître : il est nié en tant qu'agent économique, c'est-à-dire comme acteur autonome dans le système de production ; il est également nié comme sujet de droit, c'est-à-dire comme susceptible d'exprimer une quelconque autonomie de volonté dans le commerce juridique. D'où il résulte que seul le maître peut exprimer cette autonomie économique et juridique, notamment dans ses rapports avec les tiers, mais d'une manière plus systématique et plus radicale encore que le statut le plus défavorable des sujets mineurs : le maître ayant en définitive sur l'esclave, par nécessité, droit de vie et de mort. Toutes les règles et institutions, les pratiques les plus barbares, les plus révoltantes, tirent leur origine et leur logique profonde de cette négation de l'humanité de l'esclave et de son annexion pure et simple par le maître. Dans la limite de cette négation de principe, il a existé une telle variété de formes de traitement des esclaves qu'il peut parfois paraître difficile de les ramener toutes à la même identité économique et sociale. Mais le traitement le plus "humain" qui soit de l'esclave par son maître ne change en rien l'essence esclavagiste de leur relation, dès lors qu'elle est toujours fondée sur cette appropriation primitive. D'ailleurs, et contrairement aux idées reçues, il arrive souvent dans les systèmes esclavagistes que le traitement réservé aux esclaves ou à certaines catégories d'esclaves n'ait rien à envier à certaines formes plus évoluées d'exploitation de l'homme par l'homme, que ce soit le servage ou même le capitalisme à sa phase d'accumulation primitive ou d'expansion coloniale ; ce traitement plus "humain" s'expliquant en partie par le besoin de conserver et perpétuer, par des procédés les moins brutaux possibles, le système esclavagiste lui-même, à moins qu'il ne corresponde à une lente évolution vers un changement de statut social (passage du statut d'esclaves chasés et mansés au statut de serfs attachés au glaive de leurs seigneurs féodaux en Europe du Moyen âge, ou en Afrique, transformation des "esclaves de traite" en "esclaves de case" devenus en fait, tout doucement, des serfs par abolition coutumière à usufruct et, surtout, de l'abus dans le droit qu'exercent les maîtres sur eux...) Si l'on ne perd pas de vue ces données fondamentales et si, tant soit peu, l'on est guidé par le seul souci de comprendre la nature du phénomène que, par commodité autant que par absence d'enquêtes sérieuses, on continue de qualifier d'"esclavage" en Mauritanie et sans doute ailleurs en Afrique, alors il pourrait être relativement aisé de lever les malentendus et de convenir sur l'essentiel pour trouver des solutions adéquates à ce qui n'en demeure pas moins un concentré de violations scandaleuses, grossières et persistantes, des droits

fondamentaux les plus élémentaires pour une partie considérablement importante des populations mauritaniennes. Ceci étant dit, il faut rappeler une vérité souvent occultée ou ignorée, à savoir que "l'esclavage" invoqué en Mauritanie ne se réduit pas aux seules pratiques et coutumes considérées comme en relevant au sein de la communauté arabe (ou arabo-berbère) majoritaire. Même si ces pratiques sont plus vivaces, plus visibles aussi en raison de la connotation raciale qu'a historiquement revêtu ce système dans toutes les tribus maures, elles n'en restent pas moins partagées, dans des formes plus ou moins atténuées, dégradées ou camouflées, par les trois autres communautés ethniques négro-africaines : Haal Pulaar'en, Soninké et Wolof. Seule une simplification abusive - d'ailleurs non dénuée d'arrière pensées politiques - tend à présenter le phénomène comme étant d'essence intercommunautaire alors même qu'il est intra-communautaire, même s'il est vrai qu'historiquement cette dimension intercommunautaire est manifeste (voir plus loin). Toutes les nationalités, en Mauritanie, ont connu, à l'instar de la plupart des communautés humaines, le système esclavagiste. Mais, dans toutes ces nationalités, ce système a évolué avec plus ou moins de rapidité, au point de donner naissance à des entités socio-économiques différentes de celles d'origine et dont les traits essentiels renvoient plutôt, comme nous le verrons, au féodalisme, puis au semi-féodalisme par immersion dans la nouvelle économie de marché capitaliste en plein essor depuis l'accession du pays à l'indépendance. Rappelons d'abord qu'avant d'exister dans un même ensemble territorial fixé à partir de 1904 par décision coloniale française, les quatre communautés ethniques actuelles de la Mauritanie ont appartenu à des entités différenciées coexistant, grosso modo, sur la même aire géographique, s'agrégeant parfois dans des ensembles transversaux mais conservant toujours leur autonomie socio-économique et culturelle même si aucune, semble-t-il, n'a vécu comme une "entité nationale" homogène à l'intérieur de frontières définies. Il n'empêche que ces entités avaient suffisamment de cohérence pour que puisse être identifié leur système socio-économique. L'ensemble maure<sup>20</sup> constitué humainement d'un brassage entre Berbères et Arabes, avec un apport nègre-africain non négligeable, bâti principalement sur une économie nomade et commerçante traditionnelle, va donner naissance à un esclavagisme conquérant dont la constitution définitive durera du XVIIe au XIXe siècle. Outre l'esclavage domestique qui prend appui sur les tâches d'élevage, l'agriculture dans les palmeraies et les tâches ménagères, le système des Biidhaan (Arabes blancs) va se connecter à la traite négrière en contribuant, par ses razzias, à alimenter les comptoirs européens de Saint-Louis du Sénégal et de l'île de Gorée (Dakar) en "bois d'ébène" et autres produits du cru (gomme arabique). Ponctionnant sur les populations noires voisines, les tribus maures vont aussi constamment combler leur déficit humain "naturel", du fait même de leur genre de vie nomade, en assimilant les "victimes" et en élargissant ainsi les conditions de la production esclavagiste et tributaire (petite agriculture, élevage et commerce). Aussi peut-on dire de l'esclavagisme originel maure qu'il a coïncidé avec un processus d'ethnogenèse en ajoutant, à la composition arabo-berbère blanche d'origine, une nouvelle identité raciale (noire). Cette dualité raciale, se superposant à la dualité sociale, explique en grande partie les difficultés matérielles et psychosociologiques de dépassement de la relation traditionnelle, puisque la différence de la couleur de la peau apparaît en permanence comme un identifiant social dans la communauté arabe. Ainsi naît également le mythe très répandu, non seulement à l'étranger mais en Mauritanie même, de l'"arabe-esclavagiste" et du "noir esclave"... Mythe, car tous -les "blancs", même dans le système traditionnel, ne sont pas, loin s'en faut, d'égale condition sociale<sup>21</sup>, mais mythe, aussi, car tous les Maures noirs ne sont pas de condition servile<sup>22</sup>. Dans les communautés négro-africaines, on ne retrouve évidemment pas les mêmes formes d'esclavage originel que chez les Maures, ni la même logique historique spécifique. Il s'agit ici, en effet, de sociétés agricoles sédentaires, voire urbanisées, avec des pouvoirs politiques à forte tendance impériale et centralisatrice que requièrent souvent de telles économies. Mais, loin d'y être absentes, les conquêtes territoriales et humaines ponctuent le quotidien suivant la même perspective d'élargissement permanent des fondements du système productif en place. Ainsi, chez les haal pulaar'en, le dépassement de l'organisation sociale communautaire de type segmentaire et lignagère va se traduire par le passage, sans doute relativement lent, au système esclavagiste rendu possible par l'impérialisme des conquérants peuls (nomades) dans les anciennes entités territoriales du Tekrou et du Fouta Tooro<sup>23</sup> a, particulièrement sous le règne des Satigueebè Deniyankeobè (1515-1776) qui vont définitivement asseoir le système esclavagiste peul futankè du Fouta. Dès lors, va se généraliser cette pratique grâce au système des castes qui permet à toutes les catégories de la société hal pulaar de se doter d'esclaves (oligarchie régnante comme les Peuls et les futurs Toorobès, et les autres catégories nobiliaires comme les guerriers - Sebbès - et les pêcheurs - Subalbés). En définitive, la possession d'esclaves va être un élément décisif du système socio-économique, expliquant la généralisation des guerres de soumission tout au long des XVIe et XVIIe siècle, et qui feront des familles régnautes Peuls, et plus tard Toorobè, de gros propriétaires d'esclaves. Là aussi, outre des raisons endogènes, l'explication du

développement du phénomène dans cette communauté vient en grande partie de la très forte sollicitation de la traite européenne dont le comptoir de Saint-Louis fut le principal centre dans la sous-région ouest africaine. Le système a été d'un apport "positif" non négligeable dans la constitution de l'identité pulaar dans la mesure où, sans compter l'enrichissement proprement ethnique, on doit aux esclaves d'avoir permis un développement considérable de l'agriculture locale, par le défrichage de plaines entières et l'expansion de la métallurgie du fer, comme le rappellent opportunément Bâ Boubakar et Mohamed Maouloud (pp. cit.). Les Soninkés forment en Afrique de l'ouest une communauté connue pour son dynamisme, l'attachement à la tradition et le sens de ses valeurs fondamentales dont la plus importante est sans doute la solidarité. Ils ont bâti, ou contribué à fonder, les ensembles territoriaux les plus vastes et les empires les plus prestigieux qu'ait connus la sous-région sahélienne, élargissant par ces biais, et sur une assez longue période, les espaces de leur établissement : le Ghana mythique, le Mali, les royaumes du Songhaï, du Diawara, du Gajaaga, les provinces du Guidimakha, etc., furent à un moment ou à un autre sous leur apanage ou domination, couvrant ainsi de vastes territoires de la Mauritanie, du Mali, du Sénégal actuels. Tous ces ensembles souvent admirablement dirigés et administrés ne le furent cependant que dans le cadre d'un système esclavagiste totalitaire et rigoureux dans le respect des traditions, et sous l'égide, des siècles durant, de leurs Tunka Lemmu (seigneurs), avant tout grands propriétaires d'esclaves, très au fait des règles de ce marché qui les raccorderont à Saint-Louis et à son commerce de traite négrière... C'est grâce à cette maîtrise d'une grande quantité d'esclaves que les Tunka Lemmu ont pu défricher de grandes étendues de terres de cultures, s'octroyant ainsi un "droit de la hache" (pour qui défriche le premier une partie d'une forêt) leur donnant pour longtemps une primauté foncière incontestable reconduite de génération en génération. Les Wolofs furent loin d'être en reste dans l'"invention" et la perpétuation du système esclavagiste. Les empereurs du Jolof et les rois (Braks) du Waalo ont bâti des pouvoirs particulièrement forts sur une économie esclavagiste où de nombreuses guerres et changements de dynasties étaient justifiés par une logique de capture et de vente d'esclaves, y compris de leurs sujets, notamment aux comptoirs de Saint-Louis et de Corée florissants. L'ampleur de ce commerce fut telle qu'elle aurait abouti, d'après Boubakar Barry ("Le royaume du Waalo"), à un véritable dépeuplement de la région du Waalo et à l'impossibilité de concrétiser les projets de colonisation agricole. Dans toute la région couvrant l'espace actuel de la Mauritanie et impliquant toutes les communautés y vivant, a donc bel et bien existé un système esclavagiste vivace, conquérant, et qui fut, faut-il le rappeler, d'un apport non négligeable dans la constitution de ces ensembles, notamment par le rôle décisif qu'ont joué les esclaves ("Abiid" chez les Maures, "Maccubé" chez les Haal Pular'en, "Komo" chez les Soninkés et "Jaam" chez les Wolofs) dans la mise en valeur des terres, la défense des territoires et le soulagement des tâches domestiques. Pour autant, dans toutes ces communautés, nulle part l'esclavage ne s'est présenté, tout au long de leur histoire respective, comme un système exclusif et pur. Bien au contraire, outre les formes antérieures de régimes communautaires segmentaires et lignagères, on note partout l'intrusion et le développement au sein même du système esclavagiste de nouvelles formes de rapports de type supérieur, singulièrement des rapports tributaires que l'on pourrait qualifier de féodaux. Dans chacune des communautés, ces nouveaux rapports, correspondant mieux au besoin d'une plus grande stabilité et d'une plus grande sécurité des échanges économiques et sociaux (car l'économie esclavagiste est essentiellement une économie de guerre et de rapine !) vont apparaître comme entravés par l'état de choses existant. Devenu un frein au développement historique de la sous région, l'esclavage va finir par provoquer de véritables révolutions sociales. Deux événements d'une grande portée historique peuvent être cités en exemples : la Grande guerre de Shuur Bubbè (1644-1677 ?) et la Grande Révolution Toorodo (1776) dont les enjeux concernèrent directement la mise en cause du système esclavagiste dans toute la zone de l'esclavage de traite. Il n'est pas inintéressant de rappeler que cette guerre de Shuur Bubbè a été inspirée par un réformisme maraboutique (Z'waayë) dirigé par Nasser-Eddine, érudit combattant violemment hostile à l'esclavagisme dont le fondement islamique est tout à fait contestable (l'Islam interdisant en principe de tenir des musulmans comme esclaves, comme c'était le cas pour la plupart des malheureuses victimes des razzias menées par des tribus guerrières Hassaan). Outre les tribus Zwaaë du Trarza (sud ouest de la Mauritanie actuelle), ont participé à cette guerre aussi bien des lettrés haï pulaar'en (du futur parti des Toorobbé) que wolofs du parti des "convertis" (Toubnaan)<sup>24</sup> tandis que dans la coalition opposée, amenés par les guerriers hassaan, on retrouve les esclavagistes peuls (deeniyankeobes) et wolofs (braks du Walo). En grande partie, le camp des esclavagistes ne dut sa victoire qu'à la supériorité de ses armes et munitions que lui fournissait généreusement De Muchins, un grand négociant en esclaves du comptoir de Saint-Louis. La Révolution des Toorobbé eut un effet plus significatif sur l'évolution du système économique et social imposé par les Peuls puisque, sous la direction du marabout (Ceerno) Souleymane Baal, les Satiguéébé dee-niyankoobé furent renversés, tout le Pouta mis sens

dessus dessous par suite d'une vaste redistribution de ses terres (Feccéré Fouta) en faveur des adhérents d'un mouvement dont les contours vont vite déborder le seul cadre haal pular. C'est ainsi que, à condition de prouver sa conversion à l'Islam, tous les individus de quelle qu'origine sociale ou ethnique que ce soit (par exemple les Wolofs fuyant la capture par les Braks du Waalo et venant se réfugier au Fouta) pouvaient bénéficier des faveurs de la nouvelle réforme. Mais au-delà des aspects symboliques spectaculaires dont sont porteuses toutes les révolutions à leurs débuts, il y a surtout lieu de souligner que les mesures les plus significatives historiquement furent celles instituant un véritable régime de taxes et redevances (asakai, ndohdi, coggou, cootigou, lubal, doftal, etc.) par lequel le premier-dés Almameebé (pluriel de Almamami, nouveau titre d'origine musulmane que s'octroient les chefs toorobbés) conforta et généralisa les assises tributaires du système économique futankè. Ainsi se dessinent les contours de l'évolution qui, la pénétration coloniale aidant, va porter le coup de grâce au système esclavagiste proprement dit. Cette évolution sera patente également chez les autres ethnies négro-africaines où le système féodal va, il est vrai inextricablement, se mêler aux restes parfois vivaces de l'ancien régime dont les stigmates se perpétueront à travers la tradition, certaines pratiques sociales et le discours apologétique des couches sociales dominantes. Chez les Maures, le passage de l'esclavagisme au mode tributaire de production et d'échange se fera de manière beaucoup plus lente, beaucoup moins évidente, mais non moins réelle. Ainsi, dès leur victoire sur les Berbères, les Arabes Hassan imposent à ces derniers (Aznaaga) des rapports tributaires particulièrement rudes et de même nature que ceux imposés aux esclaves affranchis (Hrattines) de plus en plus nombreux. Il était sans doute plus avantageux de "libérer" ces derniers tout en les maintenant sous des rapports d'exploitation et de domination fondés sur la maîtrise foncière. Ainsi pourrait s'expliquer l'existence, au sein des Maures noirs, de cette dualité catégorielle entre Abiid et Hrattine avec une prédominance quantitative pour ces derniers au fil du temps... Là aussi, le destin va prendre appui sur cette réalité pour impulser une évolution que les mots, les traditions et... la paresse intellectuelle vont se refuser pendant longtemps à prendre en compte et qui s'impose désormais comme une évidence.

### NOTES

[1]

---

[1] (1) La question de l'"esclavage" est devenue, avec la "question nationale" (problème posé par la coexistence entre les quatre nationalités composant le pays : arabes, haal pulaar, sooninké et wolofs), l'un des principaux axes de la lutte politique dans le pays avec la création, au début des années quatre-vingt, d'un groupe politique clandestin ("El Horr" : le Libre) animé par des intellectuels et cadres Hrattin (esclaves affranchis) et Abiid (non affranchis au regard de la coutume locale) et qui, depuis lors, joue un rôle non négligeable quoique non exempt d'ambiguïté sur la scène politique mauritanienne (forte tendance au particularisme identitaire).

(2) "L'esclavage en Mauritanie : mythes et réalités" in Le Calame (hebdomadaire mauritanien), n° 170,171 et 172, mars 1997.

(3) Sur l'abolition, ou plutôt les abolitions françaises, voir Torres Dominique, Esclaves, Phébus, Paris ; Lengclle Maurice, L'esclavage, PUF, Paris 1992 et le Colloque de l'APASPA et du Comité 89 en 93, Paris 24-26 février 1989, L'Harmattan, 1990. Voir surtout, en raison de sa proximité géographique et civilisationnelle avec la Mauritanie, Renault François, L'abolition de l'esclavage au Sénégal. L'attitude de l'administration française (1848-1905) P. Geuthner, Paris 1972.

(4) Du fait du scepticisme, voire de la contestation ouverte, dont le pays faisait l'objet de la part de certains de ses voisins et du dénuement complet dans lequel se fera le passage de la colonie à un "Etat" qui, en 1960, n'avait pas de capitale...

(5) Le jeune président (avocat) Mocktar Ould Daddah, quoiqu'issu d'une grande famille maraboutique du sud ouest (Trana) n'était pas à proprement parler, à la fin des années cinquante, "prédestiné", de par ses origines et sa formation, à occuper suivant les critères traditionnels la charge suprême du pouvoir de l'Etat. Une permanente ambiguïté, voire une sourde hostilité, a marqué ses rapports avec la chefferie traditionnelle durant presque tout son "règne".

(6) Parti des kadihines de Mauritanie ou parti du Proletariat de Mauritanie.

(7) Le MND s'est auto-dissous en août 1998 en renonçant à l'action clandestine et en se fondant dans l'Union des Forces démocratiques/(re

## La Question de l'esclavage en Mauritanie (Partie I)

---

nouvelle, principal parti d'opposition actuellement en Mauritanie.

(8) Nationalisation des ressources naturelles du pays, sortie de la zone du FCFA et création d'une monnaie nationale... dans le contexte d'une révision des rapports avec l'ancienne puissance coloniale française.

(9) Réforme foncière et adoption des différents programmes d'ajustement structurels de la Banque Mondiale.

(10) La réforme foncière interviendra en 1983 par suite de l'ordonnance n° 83127 et dont l'esprit semblait favorable à la prise en compte des couches les plus démunies, et donc surtout les personnes d'origine servile, dans la mesure où l'accent était mis sur la mise en valeur effective des terres comme principal critère donnant droit à l'immatriculation foncière. En pratique, ce sont surtout les hommes d'affaires arabes riches qui en tireront le plus de profit ainsi que les responsables administratifs du commandement territorial.

(11) Ordonnance de 1981 du Comité militaire de salut national, alors organe dirigeant du pays, qui met fin à l'esclavage tout en retenant le principe de l'indemnisation des anciens maîtres !

(12) Sur les circonstances et les enjeux véritables de ce conflit, voir Christian Santoir "Les naufragés du fleuve ; le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal", in Autre Part, ORSTUM, 1998, communautés déracinées dans les pays du sud.

(13) Il s'agit plus particulièrement du courant dit nasseriste. (du nom du leader égyptien Gamal Abdel Nasser) et de certaines franges du parti pan arabiste baath, d'obédience irakienne.

(14) Il s'agit essentiellement du courant politique nègre-africain dit des "Forces africaines de libération de Mauritanie" (FLAM)...

(15) Voir par exemple Christian Santoir, op. cit

(16) Cette situation a été renforcée par l'intérêt de plus en plus grand que suscite la cause anti-esclavagiste de par le monde, y compris dans le système des Nations Unies, et le climat général résultant de la "démocratisation" du pays lancé depuis 1991 et qui se traduit par un essor du mouvement associatif, particulièrement en matière de droits humains fondamentaux. C'est dans ce cadre qu'une association dénommée "SOS esclaves", quoiqu'à ce jour non reconnue par les pouvoirs publics, mène des activités de dénonciation de pratiques considérées comme de nature esclavagiste. Certains de ses dirigeants furent d'ailleurs arrêtés, jugés et condamnés pour "atteinte à l'image du pays" en 1997, après avoir dénoncé certains cas d'esclavagisme dans une émission de télévision française, avant d'être finalement graciés.

(17) Pour le cas du Soudan par exemple voir Le Monde du 14 avril 1999.

(18) op. rit.

(19) Bâ et Maouloud, op. cit.

(20) Cet ensemble était composé de confédérations tribales plus ou moins vastes et aux liens plus ou moins pérennes qu'étaient, suivant les époques, les Emirats du Trarza, du Brakna, de l'Adrar.

(21) Si dans toutes les tribus les esclaves (Abiid) se retrouvent au bas de l'échelle, il existe bien d'autres catégories sociales opprimées et faisant l'objet d'un profond mépris, notamment certains tributaires comme les Aznaaga, descendants de tribus berbères vaincus et soumis par les tribus arabes Hassaan lors de la conquête arabe de la Mauritanie...

(22) Ainsi, outre les Hrattin, affranchis plus ou moins de longue date, il faut citer le cas des Khadhaara, Maures noirs nobles et possédant eux-mêmes des Abiid.

(23) Il s'agissait du Dimat, du Tooro, des Halaybes, du Law, des Yirilaabé Hebbiyaabé, du Damga et du Nguennar.

(24) Voir Bulletin de l'IJ'AM., 'I'. XXX, sér. B, n° 1, 1968, "Notes et Documents Deux textes sur le Sénégal. 1673-1677".